

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014
PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an 2014, le Dix Novembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 3 Novembre 2014

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, MARTY, ROGER*
Mrs BORDE, FARNIER D, LE MENER, PARIS, POUSSE, TONDEREAU

Absents : *Mme FORTIN qui a donné pouvoir à Mr Jacques PARIS*
Mme RIGAULT qui a donné pouvoir à Mme Sabine FARNIER
Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mme Hélène MARTY
Mr FIRMAIN qui a donné pouvoir à Mr Dominique FARNIER
Mr Raymond RHENY qui a donné pouvoir à Mr François LE MENER

Secrétaire : *Mr Olivier POUSSE*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 6 Octobre 2014. Mr le Maire informe les membres présents que le sujet 2014-109 choix de l'entreprise pour la tondeuse autoportée est retiré de l'ordre du jour. Tous les éléments nécessaires à ce choix ne nous sont pas encore parvenus. Mr le Maire informe les membres présents avoir rencontré avec la commission culture les membres de la bibliothèque qui ont été fort mécontents des termes employés lors de la dernière séance du conseil municipal. Ils ont demandé à ce que ces termes soient retirés et précisent que la somme évoquée était inférieure à 10€ et la vente des livres ne concernait que des livres non municipaux. Il est proposé de revoir le libellé qui ne correspond pas à la réalité. Il est demandé quel est le terme employé qui ne convient pas, il est répondu que c'est celui de « caisse noire ». Il est proposé de rectifier les termes employés. Il est demandé si c'est une personne en particulier ou une demande de l'ensemble des bénévoles. Il est dit que suite à cela un bénévole à démissionné et un remplaçant a été trouvé afin que le binôme continue de fonctionner. Mr François LE MENER prend la place de référent auprès de la DLP. Il est remercié pour cela. Il est dit que les bénévoles sont vitaux au fonctionnement de la bibliothèque et qu'ils aiment les livres et lire.

Le procès-verbal après l'ajout de cette modification est approuvé à l'unanimité.

2014-108- demande de subvention des associations – Rapporteur Mme Sabine FARNIER

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commission associations et festivités s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations suivantes :

- Secours catholique
- SID
- EXPRESSION CORPORELLE

- TENNIS
- MUSIC EN CISSE

Madame Sabine FARNIER prend la parole et tient à préciser que la demande du Secours Catholique n'a pas été évoqué en commission puisque cette demande est arrivée après la réunion et de plus ce n'est pas une association communale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de ne pas donner de subvention à cette association.

Concernant la demande du SID, il est dit qu'il n'y a pas de demande réelle ni particulière, juste celle de continuer à verser une subvention comme auparavant en tenant compte du nombre d'enfants. La commission a donc étudié la demande et la liste des licenciés et a constaté que les enfants qui participaient aux stages ado étaient comptabilisés dans les effectifs. Est-ce normal que la commune participe aux frais des enfants juste pour cette semaine de stage et pas aux activités tout au long de l'année? Il est demandé si les enfants participants à plusieurs activités payaient deux cotisations, il est répondu que oui. Doit-on payer pour les doublons ? Il est demandé combien il est donné par enfant, il est répondu 12€. Il est demandé quelle somme cela ferait, il est répondu 216€ pour 18 € (en enlevant les doublons) et 408€ avec les doublons. Il est demandé si l'association déduit cette subvention des cotisations demandées pour les enfants. Il est répondu que la demande n'a pas été faite à l'association. Il est répondu que l'esprit de cette subvention était la suivante, que la cotisation de l'enfant soit moindre avec la subvention accordée par la commune. Il est demandé à combien s'élève la cotisation, il est répondu que cela dépend de la section.

Il est décidé à l'unanimité d'ajourner cette demande de subvention aux vues des questions qui se posent quant au nombre d'enfants. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Concernant la demande de l'Expression Corporelle, il est dit qu'il y a un projet d'achat de STEP et d'élastiques. Il est rappelé que cette association a déjà eu 150€ en février de cette année. La commission n'a pas rendu un avis favorable à cette demande car il a été trouvé non équitable que l'on redonne une subvention à cette association par rapport aux autres qui n'ont pas fait de demande. Il est demandé combien il y a de jeunes de moins de 18 ans dans cette association, il est répondu 5 de la commune de la Chapelle Vendômoise. La commission propose de donner 12€ par jeunes de moins de 18 ans afin que leur cotisation soit diminuée. Il est dit qu'il faut essayer de donner à tout le monde. Il est rappelé que les années à venir vont être difficile financièrement pour la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 60 € à l'association Expression Corporelle.

Concernant l'association de Tennis, il est dit que cela fait longtemps que cette association n'a pas demandé de subvention. Il est dit qu'il y a un projet d'achat de balles, un devis a été fourni pour un montant de 250.15€. La commission propose de donner une subvention de 150€ pour cet investissement et de donner également une subvention de 12€ par enfants de moins de 18 ans habitant la commune. Il est demandé à qui appartiennent les raquettes, il est répondu aux licenciés. Il est demandé quel type de matériel appartient au club, il est répondu les filets et la rémunération du professeur de tennis et c'est le club qui paie les inscriptions aux matchs. Il est dit que ce que la commission propose est juste par rapport aux autres

associations. Il est dit que l'on dépense beaucoup d'argent pour chauffer la salle et qu'il serait bien de le rappeler aux associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 174 € à l'association Tennis.

Concernant Music en Cisse, il est dit qu'il n'y a pas de demande réelle de subvention mais plutôt une demande de travaux dans le bâtiment abritant l'école de musique. Mr le Maire informe qu'il a chargé l'adjoint en charge de l'entretien des bâtiments d'y aller pour voir les travaux souhaités. Mr FARNIER prend la parole et informe les membres présents qu'il s'est rendu sur place en présence du président de l'association. Il est notamment demandé l'isolation d'une salle. Il est dit que cela peut se faire en interne. Il est demandé également une nouvelle porte qui donne sur l'extérieur. Il est dit que cette porte a été bouchée à leur demande. Il est aussi demandé que les menuiseries extérieures soient repeintes. Il est demandé pourquoi ils ne vont pas dans les autres salles comme les autres associations de la commune. Il est dit que cela est difficile avec les instruments. Il est dit que cela se fait dans d'autres communes mais qu'il y a un local spécifique pour le rangement des instruments.

2014-109- loyer 8, rue des écoles

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une convention a été passée avec les services de l'Etat concernant ce logement. Ainsi le loyer est calculé par les services de la Direction Départementale des Territoires. Cette convention permet au locataire de ce logement d'avoir la possibilité de percevoir l'APL et est considéré comme un logement social.

Il est demandé si on a le droit de louer plus cher que le montant fixé par la DDT, il est répondu que non puisque c'est un logement conventionné. Il est dit que pour une surface aussi grande on pourrait le louer plus cher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'actualiser le montant du loyer soit 338.53 €, pour l'année 2015. Ce loyer sera applicable à l'entrée du prochain locataire de ce logement.

2014-110- admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 16 Octobre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des rôles:

- n° T-65 de l'exercice 2008, (montant : 6.48 €)
- n° T-71410200033 de l'exercice 2008, (montant : 27.59 €)
- n° T-971410270033 de l'exercice 2008, (montant : 24.74 €)

- n° T-83 de l'exercice 2008, (montant : 7.56 €)
- n° T-71410290033 de l'exercice 2010, (montant : 0.86 €)
- n° T-71410290033 de l'exercice 2010, (montant : 29.75 €)
- n° T-71410310033 de l'exercice 2010, (montant : 32.49 €)
- n° T-71410290033 de l'exercice 2010, (montant : 1.39 €)
- n° T-71410370033 de l'exercice 2011, (montant : 1.52 €)
- n° T-71410237033 de l'exercice 2011, (montant : 26.04 €)
- n° R-5-28 de l'exercice 2012, (montant : 7.65€)
- n° R-5-22 de l'exercice 2012, (montant : 2.60 €)

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 168.67 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

Il est dit que le travail du Trésorier Payeur c'est de recouvrer toutes les sommes devant être perçues par la commune. Il est répondu qu'il n'y arrive pas toujours. Il est demandé si l'on a des preuves qu'il a essayé tous les recours possible pour recouvrer ces sommes.

2014-111- signature du bail 9D, route de Vendôme

Monsieur le Maire informe les membres présents que le logement situé au 9D, route de Vendôme va se libérer en date du 10 Novembre prochain. Un nouveau locataire, souhaite prendre le logement à partir du 1^{er} Décembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer les documents nécessaires à la location de cet appartement pour une durée de 1 an et reconductible par tacite reconduction deux fois.

Il est dit que c'est celui qui fait l'entrée du locataire qui fait également sa sortie. Il est précisé que là ce sera Mr Dominique FARNIER.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la location de cet appartement pour une durée de 1 an et reconductible par tacite reconduction deux fois.

Divers

- Mr le Maire informe qu'il a rencontré le cercle généalogique qui fait des travaux sur les tables de naissances, mariages et décès. Cela a déjà été fait jusqu'en 1791 et il sera fait le reste à partir de cette date-là. Il est dit que cela va se faire sur 4 à 5 années. De ce fait, les tables seront accessibles sur internet. Il est demandé combien cela va nous coûter, il est répondu 100 à 150€ par an. Il est dit que toutes les autres communes le font.
- Il est demandé s'il y aura une fête de la musique en 2015. Il est dit que cela est envisageable. La halle couverte permet de plus prévoir ce genre de festivités. Il est dit que cela pourrait être mis dans le bulletin communal. Il est dit que le 21 Juin tombe un dimanche l'année prochaine et qu'il ne faut pas le faire à cette date-là car il y a beaucoup de manifestations ce jour-là. Il est dit qu'il faudrait voir avec Music en Cisse pour la date. Il est dit que ça pourrait se faire le vendredi soir. Il est demandé combien de groupe serait présent ? 1 ou 2 ? Il est répondu que l'on pourrait essayer avec deux groupes car la halle couverte permettrait d'abriter en cas de pluie. Il est dit que c'est difficile d'organiser quelque chose et que les gens ne se déplacent pas forcément. Il est dit que l'on pourrait bloquer la rue de Blois et installer des tables dans la rue. Il est répondu qu'il vaudrait mieux mettre les tables sur la place du Tilleul, interdire le stationnement et barrer la rue de Blois à hauteur des commerces juste pendant la fête. Il est dit que la ville de Blois ne nous prêtera rien puisque eux aussi font la fête de la musique. Il est dit que tout dépend du groupe choisi. Il est dit qu'il faut faire attention à la taille du groupe car plus ils sont nombreux plus les frais annexes sont importants. Il est dit que les gratteurs de soufflé étaient bien, il est dit qu'il faudrait prendre un autre groupe qui n'est pas encore venu.
- Il est dit que le marché n'attire pas grand monde. Il est dit qu'il serait bien qu'une pancarte soit mise. Il est rappelé qu'à partir de Janvier – Février c'est une période creuse et que ça reprendra en Mars. Il est dit que sous la halle il fait froid. Il est dit que c'est bizarre puisqu'il y a eu beaucoup de monde au premier marché. Il est répondu que le même jour il y avait la manifestation d'ULM au Breuil. Il est dit que le vendeur de fruits et légumes n'est pas revenu, il est répondu qu'il vendait des fruits que tout le monde a dans son jardin. Il est répondu qu'il faisait des produits de saison ce qui permettait de ne pas concurrencer l'épicerie. Il est dit que le marché est annoncé sur le panneau d'affichage lumineux à l'entrée de la commune. Il est répondu que personne ne le lit et ne le voit. Il est répondu que certains échos disent le contraire. Il est répondu que non, il faudrait le déplacer en centre bourg.
- Il est demandé s'il y aura des guirlandes d'installer pour Noël. Il est répondu que les agents des services techniques ont contrôlé toutes les flammes et il s'avère que plus de la moitié sont grillées. Il est dit qu'il faudrait éclairer la halle. Il est dit que le sapin sera mis à l'extérieur comme habituellement. Il est demandé qui le fait, il est répondu que ce sont les agents des services techniques. Il est dit que rien ne sera mis autour de la salle Pierre Cellai, cela faisait tout sauter. Il est proposé de récupérer cette guirlande pour la mettre sur la halle. Il est dit que les nouveaux candélabres n'ont pas été équipés de support pour mettre des guirlandes. Il est dit que l'on pourrait aussi mettre

des guirlandes autour de la bibliothèque. On pourrait ne faire que le centre bourg cette année. Il est dit que rien n'est prévu sur le parking du tilleul. Il est demandé si des communes pourraient nous prêter des guirlandes, il est répondu que toutes les communes décorent leurs rues en même temps pour Noël. Il est dit que mettre des guirlandes dans les arbres sur la place pourrait être sympa, mais où les branche-t-on ? il est dit qu'il faudrait voir cela pour l'année prochaine.

- Il est demandé où en sont les travaux du logement 8, rue des écoles. Il est répondu qu'ils sont en cours, la moquette est décollée, le parquet est acheté. Il reste une couche de peinture à donner et la cage d'escalier à repeindre si les agents ont le temps. Un convecteur sera remplacé et les gonds des persiennes graissés.
- Il est demandé quand la deuxième réunion de quartier aura lieu et qu'en est-il de la première ? Il est répondu que la date a été fixée au 24 Novembre 2014 pour la prochaine réunion. Il est dit que ces réunions servent à recevoir les personnes qui le souhaitent et que les termes abordés concernent majoritairement une commission. Cela permet de fournir une liste exhaustive de suggestions pour travailler. Cela ne donne pas suite à des réunions de travail spécifique. Il est dit que Mr RHENY a tout noté lors de la dernière réunion de quartier et que cela sera vu en commission voirie. Il est dit qu'il serait bien que les sujets abordés en réunions de quartier soient évoqués en conseil municipal par l' élu qui a reçu les demandes. Il est demandé si tout est centralisé au niveau des demandes pour ne rien oublier et si des réponses sont apportées aux gens. Il est répondu qu'il faut plusieurs réunions pour voir. Certaines personnes ont demandé à ce que la commission voirie passe suite à la réunion de quartier. Il est dit que certains riverains prennent la commune pour une « ville » et que l'on n'a pas beaucoup de matériel et de personnel et que tout ne peut pas se faire rapidement et surtout que l'on ne pourra pas tout faire.
- Il est dit que Mr MONGELLA de Saint Bohaire souhaite rencontrer Mr le Maire par rapport au vol indoor dans la salle Pierre Cellai. Il est répondu qu'à l'époque le conseil n'était pas favorable car le dimanche la salle est prise et de plus ce n'est pas une association de la commune. Il est dit qu'on leur prête également du matériel lors de manifestation. Il est dit qu'il faut faire attention à ce genre de chose, si on commence à louer la salle aux associations hors commune cela va devenir compliqué à gérer. Il est demandé quelle est la périodicité demandée par cette association, il est répondu que c'est surtout l'hiver. Il est dit que l'on attend un courrier de la part de cette association. Il est dit que cette association sera prête à intervenir pendant les heures de TAP à l'école, il est répondu que cela pourrait être intéressant pour les enfants.
- Le prochain conseil aura lieu le Lundi 1^{er} Décembre à 18h30.